

N°	4	1	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Election du Président de l'Institution interdépartementale de la Bresle</p>	<p>L'an deux mil quatorze</p> <p>Le jeudi 6 novembre 2014, 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. PATIN.</p> <p>Étaient présents ce jour : Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. BIENAIMÉ, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. MAQUET, M. PATIN, M. RÉGNIER.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, (pouvoir à Mme LE VERN), M. AUBRY (pouvoir à M. PATIN), M. JACOB (pouvoir à M. DAVERGNE), M. JUMEL, M. LEFEVRE.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>16 octobre 2014</p>	<p>- Election du Président de l'Institution interdépartementale de la Bresle</p> <p>Suite au décès de M. SENEAL, M. PATIN propose de procéder à l'élection du nouveau président, qui sera issu des représentants seinomarins, conformément à ce qui est prévu dans les statuts. Il indique que le doyen d'âge pour conduire cette élection est M. DECORDE.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 14</p> <p>Présents 9</p> <p>Votants 12</p>	<p>M. RÉGNIER, fait état de la candidature de Mme LE VERN.</p> <p>Le vote à bulletins secrets est adopté à l'unanimité des membres présents. Il est rappelé que 3 pouvoirs ont été donnés à Mme LE VERN (par Mme HUREL), à M. PATIN (par M. AUBRY) et à M. DAVERGNE (par M. JACOB).</p> <p>M. DECORDE procède au dépouillement et indique que sur 12 votants, 3 bulletins sont nuls contre 9 bulletins (voix) pour Mme LE VERN.</p> <p><i>Les membres du Conseil d'Administration, à la majorité des votes, élisent Mme Marie LE VERN, présidente de l'Institution Interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle.</i></p> <p><i>Les autres membres du bureau restent inchangés, conformément à la délibération n°245.</i></p>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : 11 DEC. 2014
 Acte exécutoire le : 11 DEC. 2014
 le Président de l'Institution
 Joël PATIN

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
 OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
 GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
 3, rue Maurice Badier - 77390 AUMALE
 Tél : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
 www.oith-bresle.com

REÇU LE
12 DEC. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE DIEPPE

Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Joël PATIN

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
 OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
 GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
 3, rue Maurice Badier - 77390 AUMALE
 Tél : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
 www.oith-bresle.com